NATIONS UNIES
LE HAUT-COMMISSAIRE
AUX DROITS DE L'HOMME

UNITED NATIONS
THE HIGH COMMISSIONER
FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS – 1211, GENEVA 10, SWITZERLAND

Le 20 janvier 2025

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième cycle des Comores par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU) lors de sa 46ème session en avril-mai 2024. Étant donné que le document final de l'examen des Comores a été récemment adopté par le Conseil des droits de l'homme lors de sa 57ème session, j'ai pris note des efforts déployés par votre gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations concrètes depuis l'examen précédent.

Une matrice des recommandations regroupées par thématiques, en commençant par celles qui recueillent l'appui de votre gouvernement, est disponible sur le site internet du HCHD (https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/km-index) et doit être considérée comme faisant partie intégrante de cette lettre. La matrice indique l'État auteur de la recommandation et relie chaque recommandation aux Objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

J'ai également joint en annexe les observations de mon Bureau à la lumière des résultats du quatrième cycle de l'EPU. Dans la continuité des pratiques antérieures, j'enverrai des observations similaires à tous les États membres une fois que leurs résultats du quatrième cycle de l'EPU auront été adoptés par le Conseil des droits de l'homme, en vue d'une action de suivi en étroite coopération avec les entités nationales et les autres parties prenantes.

Je saisis cette opportunité pour attirer votre attention sur le soutien disponible par le biais du Fond de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU, qui peut être activé à la demande et avec le consentement de l'État concerné, ainsi que des outils tels que le guide « EPU orientations pratiques » et le répertoire des « Bonnes pratiques des Nations Unies » portant sur la manière avec laquelle l'EPU soutient le développement durable, disponibles sur https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-main, afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'EPU conformément aux ODD.

Son Excellence
Monsieur Mbae Mohamed
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,
responsable du Monde arabe, de la Diaspora, de la Francophonie et de
l'Intégration africaine de l'Union des Comores

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, aux assurances de ma très haute considération.

Volker Türk

Observations à la lumière du résultat du quatrième cycle de l'examen périodique universel

On note avec satisfaction l'amélioration du cadre législatif et institutionnel relatif à la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes, y compris la création du Comité national pour la prévention du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes. L'engagement des Comores à mettre pleinement en œuvre le Plan Comores Émergent (2020–2030) ainsi que le Plan de développement intérimaire (2020–2023) est également bienvenu.

Compte tenu des recommandations soutenues formulées lors de l'examen de l'EPU, les Comores sont encouragées à soumettre les rapports en retard aux organes conventionnels et à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Lors de l'examen de l'EPU, il a été recommandé aux Comores d'envisager l'abolition de la peine de mort et de ratifier le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Les Comores sont encouragées à harmoniser pleinement leur législation nationale avec les normes internationales des droits humains en la matière.

Au regard des préoccupations soulevées lors de l'examen de l'EPU concernant la criminalisation des personnes en raison de leur genre et de leur orientation sexuelle, les Comores sont encouragées à abroger la législation criminalisant les relations sexuelles consensuelles entre adultes du même sexe. La nécessité de criminaliser la torture, d'améliorer les conditions de détention et de remédier aux arrestations et détentions arbitraires a également été soulevée comme une question préoccupante nécessitant des efforts supplémentaires pour garantir des progrès suffisants dans ces domaines.

Les Comores sont encouragées à développer un plan de mise en œuvre dans le cadre du suivi du document final de l'EPU, en étroite consultation et coopération avec toutes les parties prenantes, en particulier le parlement, le pouvoir judiciaire, les autorités locales et régionales et les organisations de la société civile. La matrice des recommandations regroupées par thématiques peut être utile à l'élaboration d'un tel plan de mise en œuvre. Le Gouvernement est encouragé à lier explicitement chaque recommandation de l'EPU aux recommandations correspondantes d'autres mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et à l'ODD pertinent et à ses cibles. Cela facilitera, par la suite, la création de synergies entre la mise en œuvre de l'EPU et les actions et rapports liés aux ODD dans le cadre de l'Examen national volontaire (ENV).

Le Gouvernement est également encouragé à renforcer le Comité interministériel d'élaboration des rapports et de suivi, dans le but d'une approche efficace et coordonnée de la présentation de rapports aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et de la mise en œuvre des recommandations, conformément aux orientations fournies par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à la suite des consultations régionales et du rapport du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/50/64).

En outre, une mesure importante susceptible de contribuer positivement aux mesures de suivi est le rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU. Tous les États membres sont encouragés à soumettre un rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU environ deux ans après l'adoption du document final de l'EPU. À cet égard, le Gouvernement des Comores peut envisager de soumettre un rapport à mi-parcours sur le suivi des recommandations du quatrième cycle de l'EPU d'ici 2026, détaillant à la fois les efforts et les défis relatifs à la mise en œuvre, y compris le besoin éventuel d'une assistance technique ou d'une aide au renforcement des capacités.

HCDH
Le 20 janvier 2025